

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Projet de construction d'un entrepôt logistique sur la commune de Grigny (69520).

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

LA VIE CLAIRE

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Brigitte BRUNEL-MARMONE

Présidente du directoire

RCS / SIRET

6 3 2 0 0 0 0 1 4 0 1 4 0 5

Forme juridique SA

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique n°1	b) Installation classée pour la protection de l'environnement soumise à enregistrement (rubrique 1510 - entrepôt de stockage de matières combustibles)
Rubrique n°39	Le projet prévoit une surface de plancher d'environ 26 500 m <sup>2</sup> (comprise entre 10 000 m <sup>2</sup> et 40 000 m <sup>2</sup> ).

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société La Vie Claire projette le réaménagement d'un tènement, actuellement exploité pour des activités logistiques et de bureaux, sur la commune de Grigny et qui est actuellement soumis à déclaration.

Le projet consiste à démolir l'ensemble des installations actuelles, et de construire un bâtiment logistique avec bureaux d'environ 22 518 m<sup>2</sup> d'emprise au sol dont 298 m<sup>2</sup> de auvent. Ce bâtiment se composera de trois cellules de stockage d'une hauteur de 12 m au faitage et d'une cellule grande hauteur (transstockeur) d'une hauteur à l'acrotère de 26 m.

Le site sera soumis à enregistrement pour la rubrique 1510, et déclaration pour les rubriques 1511 et 2925.

La construction du bâtiment s'accompagnera de l'aménagement de parkings et voiries, d'un bassin de rétention, et d'espaces verts sur le terrain.

La relocalisation de l'entreprise AHT Cooling Systems est un préalable à l'implantation de La Vie Claire.

Nota: ce projet a fait l'objet d'une demande au cas par cas en décembre 2019 (référence 2019-ARA-KKP-2353). Cette présente demande présente les évolutions mises en œuvre pour le projet dont principalement la suppression de l'atteinte à la zone humide.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Afin d'accompagner sa forte croissance, La Vie Claire a la nécessité d'optimiser son fonctionnement logistique et d'augmenter sa capacité de stockage.

Le projet de site logistique et siège social permettra d'accueillir les 250 collaborateurs transférés du siège social actuel, localisé à Montagny. Ce projet permettra également de porter, à l'horizon 2025, l'effectif global société à environ 1 500 collaborateurs, dont environ 350 à 400 collaborateurs sur le site de Grigny.

En cohérence avec son positionnement d'entreprise écologiquement responsable, La Vie Claire a fait le choix de solutions innovantes pour garantir l'efficacité opérationnelle et énergétique. L'avantage de cet aménagement est de construire un bâtiment sur un tènement déjà occupé, ce qui permet de limiter les impacts en terme de biodiversité.

L'aménagement du projet a évolué afin de ne pas impacter la zone humide. La zone humide étant situé au delà du mur existant, il a été décidé que le projet n'impactera pas les surfaces situées au delà du mur.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Les travaux incluant la démolition des bâtiments existants auront une durée d'environ 18 mois et seront réalisés par des entreprises spécialisées dans ce type de construction.

Le projet prévoit la destruction de l'ensemble des bâtiments existants actuellement sur site et la reprise de la majeure partie des revêtements actuels de la parcelle.

Les procédés constructifs généraux pour l'entrepôt (structure principale, murs coupe-feu, ossature secondaire, couvertures, façades, menuiseries, portes, etc) seront de type courants, essentiellement préfabriqués en usine avant d'être livrés et posés sur le site, et identiques au bâtiment existant.

Les bureaux et locaux annexes seront réalisés en structures traditionnelles (béton ou métal) et intégreront les obligations réglementaires sur leur stabilité au feu et sur la réglementation thermique.

Les travaux de VRD et génie civil (infrastructure) seront eux aussi de type courants.

Lors de la phase travaux, aucun véhicule ne se rendra sur la zone humide, cette zone sera clairement identifiée et interdite d'accès.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Le bâtiment est conçu pour une activité de stockage et de logistique. Le stockage des produits se fait généralement sur palettes en bois placées sur racks. Les produits stockés seront des produits alimentaires biologiques. La hauteur maximale de stockage sera de 11 m dans les cellules de stockage et de 23,5 m dans le transstockeur.

Des zones de quais permettront de réceptionner/expédier les produits.

L'accès des camions (PL) et des voitures (VL) sera commun mais un parking VL permettra le stationnement du personnel et un parking PL sera réservé à l'attente des PL sur le site, afin d'éviter l'encombrement de la voie publique.

Le bâtiment accueillera également les bureaux du siège social de La Vie Claire.

Le nombre d'employés projeté sur le site est de 300 personnes. Le fonctionnement de la partie entrepôt sera en 3 x 8h.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à :

- permis de construire,
- enregistrement au regard de la réglementation ICPE pour la rubrique 1510,
- déclaration pour les rubriques 1511 et 2925.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Terrain	51 783 m <sup>2</sup>
Emprise au sol	22 518 m <sup>2</sup>
Voiries et parking	17 969 m <sup>2</sup>
Espaces verts	8 860 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

95 Avenue Marcellin Berthelot  
69520 Grigny

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 04° 77' 96" 96E Lat. 45° 59' 55" 65N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une partie du site d'implantation du projet est traversée par la ZNIEFF de type 2 Ensemble fonctionnel formé par le moyen-Rhône et ses annexes pluviales (820000351). Cette ZNIEFF est très étendue (23 866 ha) et inclus de nombreuses zones déjà urbanisée.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'APPB le plus proche du projet est "l'Ile de la Table Ronde", localisée à 2,2 km au nord-est.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Parc Naturel Régional du Pilat est localisé à 2,5 km au sud du projet.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ancienne maison du canal de Givors, classée comme monument historique partiellement inscrit, est localisée à environ 550 m au sud-ouest du projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après le portail des zones humides de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la bordure sud-est du projet, qui se compose d'arbres, s'intègre dans la zone humide "Lone des Arboras - Herroniere de Grigny". Elles correspondent à un bras mort du Rhône qui renferme une richesse écologique en faune et flore. Bien qu'incluse au périmètre de l'installation, cette zone humide sera laissée en l'état. cf annexe 8

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Grigny est soumise à deux Plans de Prévention des Risques Naturels d'inondation : celui du Garon, approuvé en juin 2015, et celui de la Vallée du Rhône Aval, approuvé en mars 2017.  La commune de Grigny est concernée par le PPRT de l'établissement TOTAL Additifs et Carburants Spéciaux (TACS) à Givors, approuvé le 24 octobre 2013.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude n'est pas recensé dans la base de données BASOL.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Grigny est classée en ZRE de la nappe alluviale du Garon.  A noter que le projet ne comprendra pas de prélèvement d'eau dans la nappe du Garon.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans l'emprise du périmètre de protection rapprochée du captage du Grand Gravier. Ce captage compte 8 puits et appartient au Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais (SIEMLY).  La notice de synthèse des contraintes hydrauliques figure en annexe 8.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est localisé à 14 km au sud-ouest. Il s'agit des "Vallons et combes du Pilat rhodanien".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de prélèvements directs dans le milieu naturel. L'alimentation en eau du projet se fera par le réseau public d'alimentation en eau potable (consommation sanitaire uniquement).  Il est à noter que site est déjà occupé par plusieurs bâtiments qui utilisent le réseau public communal pour leur approvisionnement en eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'objectif est de travailler en autonomie sur le site avec un équilibre déblais/remblais pour ne rien évacuer du site, notamment lors des travaux de terrassement pour l'aménagement du bassin de rétention et des quais de chargement/déchargement.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain ne présente pas de sensibilité particulière vis-à-vis de la faune et de la flore. Pour rappel, le terrain accueille déjà des bâtiments à usage industriel. L'avantage de cet aménagement est de construire un bâtiment sur un tènement déjà occupé, ce qui permet de limiter les impacts en terme de biodiversité. La zone humide identifiée et présentant une potentielle sensibilité environnementale ne sera pas atteinte. Le projet prévoit la démolition de l'ensemble des bâtiments existants, tout en conservant un maximum d'arbres, sous réserve de leur bon état sanitaire et en conservant la zone humide identifiée.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au vue de sa distance d'éloignement et de son activité, le projet n'est pas susceptible d'avoir un impact sur les zones Natura 2000 les plus proches.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Exceptées les contraintes hydrauliques (captage AEP, zone inondable, etc) pour lesquelles des mesures seront prises afin de rendre compatible le projet avec son environnement, il n'a pas été mis en évidence de zones à sensibilité particulière dans le point 5.2 du présent formulaire.</p> <p>La notice de synthèse des contraintes hydrauliques figure en annexe 8.</p>
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le bâtiment logistique se développe sur un site déjà construit et dont la démolition est prévue. Ce redéveloppement du tènement a donc une optique de préservation des espaces naturels. Le nouveau projet vise également à préserver la zone humide existante.</p> <p>Dans le cadre du projet, un maximum d'arbres sera conservé, sous réserve de leur bon état sanitaire.</p>
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas localisé dans le zonage réglementaire du PPRT de Givors, lié à l'activité industrielle de TOTAL Additifs et Carburants Spéciaux.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les deux-tiers ouest du site se trouvent en zone non inondable des PPRNi du Garon et de la Vallée du Rhône aval.</p> <p>Les limites sud et est sont ponctuellement concernées par des risques d'inondation pour des crues exceptionnelles et un aléa modéré pour des crues du Rhône et du Garon.</p>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'activité de logistique n'est pas susceptible de générer des risques sanitaires.</p> <p>Pas d'impact également en phase chantier.</p>
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet va générer un flux journalier de 140 poids-lourds (PL) et 250 véhicules légers (VL) environ pour son activité de logistique et de siège social.</p> <p>Par ailleurs, le site étant déjà occupé par des activités de logistique et de bureaux, le trafic y est déjà partiellement existant.</p>
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le bruit sera principalement lié au trafic des PL et VL sur le site. Le bruit en phase chantier sera limité à quelques engins de travaux. Le projet s'implante en zone urbaine, et est bordé par une voie ferrée et la route départementale D315, classée comme route à grande circulation. Avec la création de la Via Rhône, cet axe pourrait être déclassé et sa vitesse réduite à 30 km/h.</p> <p>Le site est par ailleurs déjà occupé par une activité logistique et de bureaux, les nuisances sonores liées à ces activités sont donc déjà existantes.</p>

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet pourra émettre des vibrations mécaniques lors de la phase de chantier en journée par l'action des engins et outils de chantier.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Émissions lumineuses uniquement dues aux éclairages extérieurs des axes de circulation nécessaires pour garantir la sécurité des employés (éclairage de type lampadaire dirigé vers le sol).</p>
	<p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La parcelle étant déjà occupée par une activité industrielle, les émissions lumineuses sont déjà existantes.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Rejets de gaz de combustion de la chaudière à gaz. La chaufferie sera entretenue conformément à la réglementation en vigueur.</p> <p>Rejets de polluants liés au trafic de véhicules.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le rejet des eaux usées se fera dans le réseau public d'assainissement. Les eaux pluviales de voiries et de toiture transiteront par un bassin de rétention étanche, équipé d'un poste de relevage et d'une vanne de confinement, avant d'être rejetées dans le réseau pluvial intercommunal. En aval du bassin de rétention, les eaux pluviales seront traitées sur un séparateur d'hydrocarbures. Au regard du règlement du PLU-H, il est demandé un régime dérogatoire pour le projet afin de réguler les eaux pluviales à un débit de 5 l/s.ha jusqu'à une pluie de retour de 30 ans.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Absence d'effluents industriels rejetés par le site.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Production de déchets non dangereux, principalement des déchets d'emballages (cartons, bois, plastiques ...).</p> <p>Les déchets seront triés et évacués en filières adaptées.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Contexte urbain et absence de bâtiments sensibles dans le voisinage immédiat. Le monument historique le plus proche se situe à 550 m et n'a pas d'interaction visuelle avec le projet.  Pas de prescription de fouilles archéologiques.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implante sur un terrain déjà occupé par des bâtiments industriels. L'usage du sol restera donc inchangé, le projet étant à usage logistique et de bureaux.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Les projets existants ou approuvés les plus proches géographiquement du projet ont été recherchés via le site de la DREAL où sont listés les différents avis émis par l'autorité environnementale en 2018 et 2019. Le projet étant proche des limites communales avec Givors et Ternay, seuls les projets sur ces communes et sur Grigny sont pris en compte :

- Givors (2019) : Construction d'un cinéma multiplex de 7 salles
- Givors, (2019) : Ombrières photovoltaïques sur parking existant
- Givors (2018) : Réaménagement et extension du parking de la gare de Givors
- Givors (2018) : Requalification de l'îlot Oussekiné
- Pierre-Bénite à Givors (2018) : Aménagement d'une vélo-route voie verte au sud de Lyon sur Via Rhôna

Au vu de la nature de ces projets, de la distance d'éloignement et des impacts générés, aucun des projets cités n'est susceptible d'avoir des incidences cumulées avec le projet de bâtiment La Vie Claire.

De plus, le projet est compatible avec les sites déjà en activité présents autour du site, puisqu'il s'agit essentiellement de sites industriels (Construction, TP, garage, etc).

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les incidences susceptibles d'être générées par le projet sont limitées au vue de l'étude réalisée au 6.1. Le site n'est pas à vocation industrielle mais uniquement logistique. Les incidences concernent essentiellement le bruit et les émissions polluantes dues au trafic de poids-lourds. A noter que ces impacts sont déjà existants, le site étant déjà en activité, et qu'ils ne seront pas notablement modifiés par rapport à la situation actuelle. Les principales mesures qui seront mises en oeuvre sont les suivantes :

- évitement de la zone humide en bordure sud est,
- les déchets générés seront évacués vers les filières adaptées ;
- Aucun rejet ne se fera dans le milieu naturel (eaux usées et eaux pluviales évacuées dans le réseau communal) ;
- en cas d'incendie, une vanne barrage au niveau du bassin étanche empêchera le déversement des eaux d'incendies potentiellement polluées dans le réseau public ;
- les rejets atmosphériques seront limités, la chaudière mise en place fera l'objet de contrôles périodiques ;
- les activités ne généreront pas d'impact sur le sol.

Afin de présenter en détails les incidences et les mesures envisagées, une annexe 7 a été ajoutée au présent document.

Une étude hydraulique préalable a été réalisée par REALITES ENVIRONNEMENT, afin de déterminer les contraintes sur le volet eau (eaux pluviales, nappe et risque inondation) et mettre en place les mesures nécessaires (annexe 8).

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu de la nature du projet (bâtiment logistique), des impacts limités lors de l'exploitation, du fait que le site projeté soit déjà occupé par une activité industrielle, que les potentiels impacts liés à l'activité sont déjà existants et que les mesures nécessaires ont été étudiées et prises en compte en amont du projet nous estimons que la réalisation d'une étude d'impact n'est pas nécessaire. Les mesures ont été prises (recul des quais et de la voirie) afin que la zone humide identifiée ne soit pas impactée par le projet (ni en phase chantier, ni en phase exploitation).

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 - Incidences et mesures
Annexe 8 - Notice de synthèse des contraintes hydrauliques

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Montagny

le, 03/02/2020

Signature



